

Évaluation des résultats du plan de lutte

Documents à l'intention des parents de l'école de la Petite-Rivière

POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2025-2026

Actualisation et adoption du plan de lutte au CÉ : 2026-06-10

CADRE LÉGAL
La loi sur l’instruction publique (LIP, art.75.1) prévoit que chaque établissement d’enseignement se dote d’un plan de lutte pour prévenir et contrer l’intimidation et la violence. Le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l’école et au protecteur régional de l’élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l’école (LIP, art. 83,1). Le document expliquant le plan de lutte est disponible sur le site internet de l’école.

PORTRAIT 2024-2025	
Forces	Vulnérabilités
• Les élèves et les membres du personnel se sentent en sécurité à l’école et ont un sentiment de bien-être. • Les règles sont claires concernant la violence à l’école (perception partagée par les élèves et les membres du personnel). • Intervention des adultes si un élève en frappe un autre ; • Les élèves connaissent un adulte à qui parler en cas de problème. • Les enseignants sont investis dans la réussite scolaire des élèves ; • Le personnel scolaire intervient efficacement lors d’une situation comportant des gestes de violence. • Les adultes s’occupent bien des élèves ; • Les enseignants aident les élèves à réussir ; • Sentiment d’efficacité du personnel scolaire, tant au niveau de la prévention que de l’intervention (sauf pour l’intervention lors de cyberagression entre les élèves). • Bon leadership de la direction. • Le programme de soutien aux comportements positifs est implanté à l’école de la Petite-Rivière. Le ROC est implanté à l’école Villa-de-la-Jeunesse. • Une majorité des membres du personnel est formée avec le programme de prévention « Intervention thérapeutique lors de conduites agressives » (ITCA) ; •	• Les élèves reconnaissent qu’ils ne sont pas toujours respectueux entre eux (peuvent s’insulter et de traiter de noms, se bousculer) ; • Certains élèves peuvent faire preuve d’impolitesse envers le personnel de l’école. • Le terrain de l’école et le service de garde sont identifiés comme des endroits à risque ; • Le personnel enseignant soulève le besoin d’être davantage outillé face aux comportements de cyberagression. •

PLAN DE LUTTE 2025-2026		
Objectifs	Actions réalisées	Évaluation
1. D’ici juin 2026, les élèves adopteront une attitude positive en s’exprimant de façon respectueuse envers les adultes et les pairs.	- Le SCP (de la Petite-Rivière) et le ROC (Villa-de-la-Jeunesse) sont deux programmes instaurés dans les écoles afin de renforcer les comportements attendus, tels qu’un langage respectueux et adéquat entre les élèves et le personnel scolaire ;	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier

	- Rendre les retraits de récréation éducatifs en mettant en place une procédure structurée (récréations éducatives) ; - Modelage et accompagnement individualisé par les éducateurs et les T.E.S. au quotidien ; - Animation en classe selon les besoins (conflits, respect, estime de soi, etc.) ;	
2. D'ici juin 2026, les zones de jeux seront structurées et clairement établies lors des moments de jeux, comme à la récréation et au service de garde.	- Réflexion sur l'utilisation de la cour ; - S'assurer d'une surveillance active et continue ;	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier
3.D'ici juin 2026, 80 % du personnel sera mieux outillé pour intervenir lors de situation de cyberagression entre élèves.	- Formation donnée au personnel enseignant sur les moyens d'intervention en cas de cyberintimidation ; - Lecture proposée sur le sujet ; - Atelier animé par des intervenants externes (ex. policier scolaire).	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier
Violence à caractère sexuel		
Villa-de-la-Jeunesse : 9 % des élèves de 4 à 6^e année indiquent qu'ils ont souvent été la cible de propos non désirés à caractère sexuel. De la Petite-Rivière : 8.8 % des élèves de 4 à 6^e année indiquent qu'ils ont souvent été la cible de propos non désirés à caractère sexuel.	Aucun nouveau moyen n'est mis en place pour atteindre cet objectif autre que le SCP.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier

ACTIONS PRÉVUES EN 2026-2027	
Objectifs	Actions à réaliser
1. D'ici juin 2027, les élèves adopteront une attitude positive en s'exprimant de façon respectueuse envers les adultes et les pairs. 2.D'ici juin 2027, les zones de jeux seront structurées et clairement établies lors des moments de jeux, comme à la récréation et au service de garde. 3. D'ici juin 2027, 80 % du personnel sera mieux outillé pour intervenir lors de situation de cyberagression entre élèves	1. A) Actualisation du SCP B) Ateliers Moozoom C) Animation de sensibilisation concernant les notions liées à l'intimidation ; D) Revoir le code de vie avec les élèves en cours d'année. 2. A) Prévoir des rappels mensuels à l'équipe-école pour favoriser la constance et la cohérence des interventions entre les intervenants ; B) Actualiser le plan de surveillance ; C) Lors de situations de violence, intervention rapide et accompagnement des élèves. 3. A) Formation donnée au personnel enseignant sur les moyens d'intervention en cas de cyberintimidation ; B) Lecture proposée sur le sujet ; C) Atelier animé par des intervenants externes (ex. policier scolaire).
Violence à caractère sexuel	
De la Petite-Rivière : 8.8 % des élèves de 4 à 6 ^e année indiquent qu'ils ont souvent été la cible de propos non désirés à caractère sexuel.	Lors de l'activité annuelle sur le civisme, intégrer un volet explicite sur « les limites du consentement verbal » et proscrire formellement les blagues, commentaires ou insultes basés sur la sexualité ou le genre.